

La Brève

1. - CNE - CPE - Ils ont dit... -
2. - Pandémie - Les champions d'Europe ont rendez-vous à Bercy - Ils ont dit... -
3. - Avant projet de loi - Emploi - Désignations - Chiffres clés - Echos des fédés -
4. - Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°169 - 1^{er} avril 2006

Ils ont dit...

“Comme le Gouvernement, l'UPA ne peut pas se satisfaire que 40 % des jeunes sans qualification soient aujourd'hui au chômage.

Ce chiffre est d'autant moins acceptable pour l'UPA que, parallèlement, des dizaines de milliers d'offres d'emploi restent non pourvues dans l'artisanat...

...la priorité des priorités doit être de permettre à tout jeune d'accéder à une qualification. Pour ce faire, il existe déjà deux dispositifs qui doivent être valorisés : il s'agit du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation.

Le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour développer ces dispositifs en alternance. Toutefois, l'UPA a toujours attiré l'attention sur le fait qu'il était indispensable, en amont, de revoir la question de l'orientation scolaire.

En effet, il n'y a aujourd'hui aucune politique volontariste au sein du système éducatif pour orienter vers les dispositifs d'apprentissage ou encore vers les contrats de professionnalisation...”

Extrait de l'intervention du Président de l'UPA en présence du Premier ministre, le 24 mars à Matignon.

CNE - CPE

Il était urgent de replacer les partenaires sociaux au centre de la discussion

L'UPA appelle à des discussions beaucoup plus larges que sur le seul contrat premier embauche.

L'UPA a pris acte de la décision du Président de la République, le 31 mars dernier, de remettre en chantier le contenu du contrat première embauche -CPE-. Quel que soit l'intérêt de ce nouveau contrat de travail pour les entreprises comme pour les jeunes, il était devenu indispensable d'apaiser les esprits et d'empêcher une dégradation définitive du climat économique et social de la France. Il était aussi urgent de replacer les partenaires sociaux au centre de la discussion sur l'emploi des jeunes. Leur absence des débats préalables à la création du CPE avait conduit à une diabolisation de l'entreprise et du monde du travail particulièrement regrettable. Outre cette première réaction, l'UPA a demandé dès le 3 avril que la réflexion à venir soit la plus ouverte possible. En effet, si le CPE comme le CNE apportent des solutions supplémentaires dans le combat pour l'emploi et si leur utilité n'est pas contestable, l'UPA considère en revanche que le mal est trop profond pour ne pas remettre à plat l'ensemble des systèmes qui préparent à la vie professionnelle : éducation, orientation et formation professionnelle. De

même, le communiqué de l'UPA a été l'occasion de rappeler que les formations en alternance figurent depuis longtemps parmi les meilleurs atouts pour accéder à l'emploi, et de souhaiter un réel développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation. “Quand les grandes entreprises formeront 10% de leurs effectifs comme le font aujourd'hui les entreprises artisanales ; quand deux jeunes sur trois se formeront par l'apprentissage à l'exemple des jeunes allemands, nul doute que le chômage des jeunes aura nettement baissé”, ajoutait le texte qui soulignait en conclusion que près de 400.000 personnes ont trouvé un emploi dans les entreprises de moins de 21 salariés grâce au CNE.



UPA, Medef, CGPME, le 24 mars à Matignon

Ils ont dit...

Le virus influenza aviaire est-il transmissible de l'animal à l'homme ?

Le virus de la grippe aviaire de type A (H5/N1) peut se transmettre de l'animal à l'homme. Le phénomène observé depuis janvier 2004 en Asie confirme l'existence de plusieurs cas de transmission de ce type... La contamination est aérienne et se fait essentiellement lors de contacts étroits, prolongés et répétés dans des espaces confinés avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'animaux infectés, par voie directe ou indirecte (surfaces et/ou mains souillées par les déjections).

Le Virus est-il transmissible d'homme à homme ?

Une transmission du virus aviaire à l'homme, possible mais exceptionnelle, risque de favoriser, chez une personne déjà contaminée par le virus de la grippe humaine, des échanges de matériel génétique entre ces deux virus. Un tel réassortiment génétique peut engendrer l'apparition d'un nouveau type de virus susceptible de s'adapter plus facilement à l'homme. Ce mécanisme faciliterait la transmission inter humaine de ce nouveau type de virus avec un risque d'épidémie voire de pandémie, comme cela s'est vu dans le passé (grippe espagnole en 1918).

Quels sont les signes cliniques de la maladie chez l'homme ?

Après une durée d'incubation pouvant aller jusqu'à sept jours, la maladie se présente d'abord comme une grippe banale (fièvre supérieure à 38°C associée à des maux de gorge, des douleurs musculaires et des troubles respiratoires comme une toux), mais elle s'aggrave rapidement du fait de troubles respiratoires sévères.

Extraits du site :
www.grippeaviaire.gouv.fr

L'UPA sur le front de la lutte contre la grippe aviaire

Même si elle ne fait plus la "une" des medias depuis quelques semaines, la grippe aviaire continue d'être l'objet de toutes les attentions. Chaque semaine la Délégation interministérielle de lutte contre la grippe aviaire -DILGA- se réunit sous la houlette du Professeur Houssin, Directeur général de la Santé publique. L'UPA participait ainsi à la réunion du 14 mars dernier consacrée aux entreprises, aux côtés de représentants du Medef, de la CGPME et de différents ministères et administrations. Le Président de l'UPA avait auparavant rencontré personnellement le Professeur Houssin qui lui avait confirmé que la mutation du virus H5N1 transformant l'épizootie (touchant les animaux) actuellement constatée en France en pandémie (touchant la population humaine) pouvait intervenir à tout moment, dans quelques jours comme dans plusieurs années. Dans ce contexte, deux priorités ont été mises en avant par le gouvernement :

minimiser l'impact du virus pour faire en sorte qu'il y ait le moins de morts possible ; assurer une continuité dans la vie du pays. C'est dans ce cadre que la DILGA a souhaité que les organisations professionnelles représentatives soient associées et qu'elles aident les entreprises, à anticiper les situations de crise, à préserver la santé des salariés, à assurer la continuité de l'activité. Pour le secteur de l'artisanat en particulier, le Conseil National de l'UPA a décidé la mise en place d'une cellule de veille consacrée à la grippe aviaire. Celle-ci permettra notamment de partager les informations issues des différentes branches de l'artisanat, la CGAD et la CAPEB ayant déjà été consultées par les pouvoirs publics sur des problématiques propres aux activités qu'elles représentent. En outre, le site de l'UPA accueillera prochainement une nouvelle rubrique dédiée à la lutte contre le risque de pandémie.

SPORT

Les champions d'Europe ont rendez-vous à Bercy



Deux mois, jour pour jour, après la victoire de l'équipe de France masculine de handball à l'Euro 2006, les Bleus s'approprient à fêter leur titre à Bercy. En effet, durant trois jours, les

14, 15 et 16 avril, quatre équipes européennes vont s'affronter dans le cadre de la dix-neuvième édition du Tournoi de Paris Ile-de-France qui aura lieu au Palais omnisport : l'Allemagne, le Danemark, la France et la République tchèque. Grâce au partenariat qui lie pour trois années la "Première entreprise de France" à la Fédération française de handball, l'artisanat figurera en bonne place sur le maillot des Champions d'Europe et les trois millions d'actifs de l'artisanat seront autant de supporters privilégiés. Les acteurs des épopées de 1992, 1995 et 2001 seront presque tous là, aux côtés de ceux de 2006 pour le plus grand plaisir des amoureux du jeu à sept. "Bercy reste et restera avant tout la fête du handball français", a prévenu Claude Onesta le sélectionneur national qui a ajouté: "Comme à Berne, ils feront tout pour offrir la meilleure image de notre handball, celle que chacun s'applique à véhiculer depuis quinze ans sur tous les parquets du monde..."

La participation mise à la portée des petites entreprises

Mieux associer les salariés au développement de l'entreprise et consolider le capital des entreprises, ce sont les deux objectifs premiers de l'avant projet de loi "pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié" sur lequel l'UPA a été saisie dans le cadre du Conseil supérieur de la participation. Ce texte intéresse les entreprises artisanales à plusieurs titres et l'UPA l'accueille avec un grand intérêt en dépit de certaines dispositions qui nécessiteront d'être amendées. D'abord, l'avant projet de loi traduit la volonté du gouvernement de prendre en compte la situation particulière des petites entreprises. Le dispositif de participation qui jusqu' alors n'était obligatoire que dans les entreprises de plus de 50 salariés ayant dégagé un bénéfice fiscal suffisant, sera ainsi accessible aux entreprises artisanales qui appliquent très minoritairement ce dispositif aujourd'hui (chiffres clés ci-contre). En permettant aux PME et TPE d'accéder plus largement à la participation et en leur offrant ainsi la possibilité de redistribuer une fraction des bénéfices, ce texte favorise l'égalité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises. Ce n'est pas neutre quand on sait la nécessité pour les entreprises artisanales d'être les plus attractives possibles sur le marché de l'emploi. En outre, l'introduction d'un élément de rétribution supplémentaire constitue un moyen non négligeable de motiver et de fidéliser les salariés. De même, l'article 12 de l'avant projet



prévoit plusieurs mesures fiscales encourageant l'actionnariat salarié dans le cadre spécifique de la reprise d'entreprise. Si on rappelle que chaque année plus de 10.000 entreprises artisanales viables risquent de disparaître après le départ en retraite du chef d'entreprise, il y a tout lieu de se réjouir du contenu de cet article. L'UPA a également accueilli avec satisfaction, d'une part la possibilité de moduler la participation au fur et à mesure du développement de l'entreprise, et d'autre part la mesure de sécurisation qui tend à considérer comme conforme tout accord n'ayant fait l'objet pendant quatre mois d'aucune observation de la part des URSSAF. Enfin, dernier motif de satisfaction, le texte confie clairement aux branches professionnelles le soin de préciser certains mécanismes de participation et d'intéressement, de sorte que les spécificités professionnelles pourront être prises en compte.

EMPLOI

Les seniors remis à l'honneur

Le Plan national d'action pour l'emploi des seniors fera-t-il les frais de la crise relative au CPE ? La conférence nationale du 27 mars qui devait servir de rampe de lancement de ce programme a en tout cas été reportée sine die. L'UPA souhaite vivement que l'essentiel des mesures résultant de l'accord paritaire interprofessionnel du 13 novembre 2005 auquel elle a contribué, soit mis en oeuvre. En particulier, il incombe au gouvernement de traduire par décret la volonté des partenaires sociaux de créer un contrat à durée déterminée pour les

personnes de plus de 57 ans. Ce contrat qui a pour but d'inciter les entreprises à embaucher des seniors, serait d'une durée maximum de 18 mois, renouvelable une fois dans le cas d'un demandeur d'emploi depuis plus de trois mois. Plus globalement, l'UPA souhaite la mise en oeuvre du Plan national d'action pour l'emploi des seniors en vue d'une meilleure reconnaissance des compétences et de l'expérience des aînés, et au-delà pour prendre en compte à la fois l'intérêt économique et social du pays et une exigence de cohésion sociale.

Désignations

UPA HAUTE-GARONNE
André Maury -CAPEB-,
succède à la présidence
à Frederic Antoine -CNAMS-.

Chiffres clés

Seulement 5% des entreprises de 1 à 9 salariés et 15% des entreprises employant de 10 à 50 salariés ont mis en place un dispositif d'intéressement. En ce qui concerne la participation, la proportion est encore plus faible puisque 1% des entreprises de 1 à 9 salariés et 5% des entreprises de 10 à 50 salariés mettent ce dispositif à la disposition de leurs salariés.

Echos des fédés

COIFFURE

Nouveau rendez-vous avec la FNCF le 5 avril. Dans le cadre de ses "CaFédé" la Fédération nationale de la coiffure française a décidé de réunir régulièrement des invités en vue d'échanger sur un thème particulier. Le principe consiste en un dialogue entre le Président de la FNCF, Pierre Martin, et un expert, devant une assistance de journalistes et de responsables professionnels.

BATIMENT

Depuis des mois la CAPEB travaillait avec les services de la législation fiscale à une définition claire du champ d'application de la TVA à 5,5%. La réponse est venue de l'article 88 de la loi de Finances rectificative pour 2005. Sans répondre directement à la demande de la CAPEB, les nouvelles dispositions ont deux mérites incontestables selon la confédération : "celui d'apporter aux entreprises la sécurité juridique qu'elles n'avaient pas jusque là et celui d'impliquer la responsabilité du client ..."

PARLER DES METIERS

"Médaille" : trace de chocolat que le pâtissier fait avec le doigt sur la tenue blanche de son apprenti quand celui-ci commet une erreur.
"J'ai récolté trois médailles du patron aujourd'hui, y fait pas de cadeau".

355.000 intentions d'embauches

Le nombre d'intentions de recrutements en contrat nouvelle embauche -CNE-déclarées par les entreprises s'élevait à 49.000 en février en données brutes, portant le nombre total à 355.000 en six mois selon l'Acoss, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Depuis l'entrée en vigueur du CNE en août 2005, les entreprises de 20 salariés ou moins auxquelles ce contrat est destiné, ont consacré chaque mois un peu plus de 10% de leurs intentions d'embauches à ce nouveau contrat. On note un recours au CNE particulièrement important dans le bâtiment et les travaux publics, l'industrie, le commerce et les services aux particuliers.

Baisse de la pénibilité physique au travail

La pénibilité physique au travail a baissé pour tous les salariés entre 1994 et 2003, selon le ministère de l'Emploi. Le constat vaut pour toutes les catégories socio-professionnelles même si la baisse est moins nette pour les employés de commerce et de service et les ouvriers non qualifiés. En outre, une étude de l'inspection médicale du travail montre une amélioration des protections pour les salariés exposés à l'amiante : 46% avaient ainsi accès à des protections respiratoires en 2003, contre 20% en 1994. En revanche, "un renforcement des contraintes de rythme reflète une intensification du travail qui touche plus les hommes que les femmes".

Plus de 1,4 million de ressortissants des AVA

Au 31 décembre 2005, la Caisse nationale des caisses d'assurance vieillesse des artisans -CANCAVA- comptait 1.418.997 assurés rattachés aux AVA, soit 41.000 ressortissants de plus qu'en 2004. Cette progression concerne autant les cotisants (+3,5%) que les retraités (+2,6%) et le taux de recouvrement progresse encore de 0,23 point pour atteindre 97,82%. Ces chiffres positifs interviennent au moment où les différents régimes des travailleurs indépendants vont être regroupés en un seul, le RSI.

Représentativité syndicale

La mission confiée par le Premier ministre au conseiller d'Etat, Raphaël Hadas-Lebel, prendra un peu plus de temps que prévu et devrait être suivie par un autre rapport, celui du Conseil économique et social -CES-. En effet, le Président de cette institution, Jacques Dermagne, a annoncé la création d'une commission ad hoc destinée à approfondir les travaux déjà engagés par M. Hadas-Lebel. Un débat public est d'ores et déjà programmé pour l'automne avec à l'ordre du jour la représentativité syndicale, une réflexion au sujet de laquelle l'UPA espère qu'elle concernera aussi bien les organisations syndicales de salariés que les organisations d'employeurs.

La France souhaite une ouverture "progressive et maîtrisée" du marché du travail

La France souhaite ouvrir de manière progressive et maîtrisée son marché du travail aux nouveaux pays de l'Union européenne, a confirmé le Premier ministre, Dominique de Villepin, le 3 avril à l'issue d'une rencontre avec son homologue polonais, Kazimierz Marcinkiewicz. "Nous allons au cours des prochaines semaines déterminer les différents secteurs où cette ouverture aura lieu" a-t-il déclaré. Le gouvernement français doit en effet rendre sa décision à la Commission européenne d'ici au 1^{er} mai, date à laquelle les pays d'Europe occidentale devront avoir décidé soit de lever les restrictions actuelles, soit de les maintenir en l'Etat trois années de plus, soit encore de les assouplir en les limitant par exemple à certains secteurs.

21 MARS

Entretien du Président de l'UPA et du représentant de l'UPA à la CNAMTS, Jean Bellet, avec le Président (CFDT) de la CNAMTS, Michel Regereau.

22 MARS

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration de la Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise -GSC-.

23 MARS

Réunion du Conseil national.

24 MARS

Rencontre à Matignon entre le Premier ministre et les délégations d'employeurs concernant le contrat première embauche.

29 MARS

Audition du Président de l'UPA par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale à propos du contrat première embauche.

Participation de Gabriel Paillason, Vice-Président de l'UPA, à la négociation paritaire sur la diversité.

30 MARS

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président du Conseil économique et social.

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA et Marc Westrelin, membre du Conseil national, à la négociation sur la pénibilité au travail.

31 MARS

Participation de Patrick Liebus, membre du Conseil national, à la négociation sur le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle.

5 AVRIL

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président de la Fédération française des centres de gestion et d'économie de l'artisanat -FFCGEA-, M.Moulard.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@upa.fr

CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation en Détail - Section Artisanale